

Le 27 juin 2026

Madame, Monsieur,

Vos enfants retrouveront ou découvriront leur école : 1.2.3 Soleil à Auzay, Magellan à Chaix, le **lundi 1^{er} septembre 2026**.

Les cours y seront dispensés les lundis, mardis, jeudis et vendredis suivant les horaires mentionnés ci-dessous.

Sont également indiqués les renseignements relatifs à l'accueil périscolaire, les tarifs des repas, la facturation ainsi que les éléments de règlement qui s'imposent.

Depuis le 1^{er} septembre 2023, la municipalité a mis en place le dispositif « ma cantine à 1€ » jusqu'au 31 décembre 2027 sous réserve de la disponibilité des crédits de l'Etat. 3 tarifs sont appliqués en fonction de votre quotient familial (cf. ci-dessous).

Nous vous rappelons que la **serviette de table est obligatoire**.

Le secrétariat de mairie est à votre disposition pour vous fournir tout complément d'information.

Je souhaite à tous, enfants, parents, enseignants et personnel un bel été et une bonne rentrée.

Sylvia SUIRE

Adjointe aux Affaires Scolaires

ORGANISATION DES ECOLES

LE PERSONNEL

ECOLE DE AUCHAY-SUR-VENDEE ce.0851708v@ac-nantes.fr	DIRECTION	ENSEIGNANTS	CLASSE	ATSEM	PERSONNEL CANTINE	PERSONNEL ENTRETIEN	ACCUEIL PERISCOLAIRE
AUZAY Maternelle et primaire 1.2.3 Soleil 17 rue Jacques de Maupéou 02 51 51 89 84	Elodie JACQ	Virginie LARRIEU	TPS/PS/MS	Irène VERCAEMERE	02 51 51 01 79	Patricia MERCIER	02 51 51 89 84 MATIN Nathalie HERBERT Emilie MARQUANT Irène VERCAEMERE SOIR Elise DEBORDE Nathalie HERBERT Emilie MARQUANT
		Elodie JACQ	GS/CP	Emilie MARQUANT	Patricia MERCIER Françoise TIRBOIS Laetitia CAZENEUVE		
CHAIX Primaire Magellan 23 route de Fontaines 02 51 51 91 64		Virginie NIVET Vanessa MAROLLEAU	CE1/CE2 CM1/CM2		02 51 51 95 04 Elise DEBORDE Nathalie HERBERT	Laetitia CAZENEUVE	

LES HORAIRES

AUZAY 1.2.3 Soleil	TPS/PS/MS	GS/CP		CHAIX Magellan	CE1/CE2/CM1/CM2
ACCUEIL MATIN	08h50			ACCUEIL MATIN	08H50
ACCUEIL APRÈS-MIDI	13H20			ACCUEIL APRÈS-MIDI	13H30
RÉCRÉATION DE LA PAUSE MÉRIDIDIENNE	Jusqu'à 13H20-13H30			RÉCRÉATION DE LA PAUSE MÉRIDIDIENNE	13H15-13H40
COURS*	09H00-12H00 13H30-16H30	09H00-12H00 13H30-16H30		COURS*	09H00-12H00 13H40-16H40
INTERCLASSE	12H00-13H30			12H00-13H30	
SERVICE DE CANTINE	1 ^{er} service 12H00-12H45	2 nd service 12H30-13H15		SERVICE DE CANTINE	1 service de 12H10 à 13H15

*Horaires identiques chaque jour

LE SERVICE DE TRANSPORT SCOLAIRE

SERVICE DE TRANSPORT			
CAR AUZAY > CHAIX	08H40	CAR AUZAY > CHAIX	16H35
CAR CHAIX > AUZAY	08H50	CAR CHAIX > AUZAY	16H45

Les inscriptions au transport pour l'année scolaire 2026-2027 sont ouvertes du 10 juin au 15 juillet sur la plateforme ALEOP <https://aleop.paysdelaloire.fr/aleop-je-minforme-sur-les-transports-scolaires>

A SAVOIR : Une participation aux frais de transport scolaire peut vous être accordée par la mairie sous conditions (voir demande en pièce jointe)

Également en pièce jointe : décharge parentale à compléter pour les enfants qui rentrent seuls

L'ACCUEIL PERISCOLAIRE – HORAIRES, TARIFS ET CONDITIONS

Les horaires de l'accueil périscolaire doivent impérativement être respectés

Pour les élèves d'Auzay : accueil le matin de 07H30 à 08H50 - le soir de 16H30 à 18H30
Pour les élèves de Chaix : accueil le matin de 07H30 à 08H50 - le soir de 16H45 à 18H30

En aucun cas la responsabilité du personnel affecté à l'accueil périscolaire et celle du Maire ne peuvent être engagées en dehors de ces horaires.

En cas de retard exceptionnel, la personne chargée de reprendre l'enfant devra avertir le service de garderie au numéro suivant : 02 51 51 89 84.

En cas de non reprise de l'enfant par les personnes autorisées au-delà de 18H30, l'agent affecté à l'accueil périscolaire doit tenter de joindre la personne désignée sur la fiche d'inscription. A défaut de contact, l'agent joindra le Maire qui en avisera les services de gendarmerie. Des sanctions seront prises en cas de non-respect des conditions ci-dessus ou en cas de non-paiement des sommes dues (pénalités de retard, exclusion temporaire, ...).

TARIFS ACCUEIL PERISCOLAIRE		TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE A COMPTER DU 01/09/2026	
Tarifs à compter du 01/09/2026		Inscription à l'année – Tarifs sous condition de présentation de l'attestation fournie par la Caisse d'Allocations Familiales	
Enfant domicilié sur la commune	0.45€ du quart d'heure soit 1.80€ de l'heure	QF entre 0 et 1000€	1.00€/repas
		QF entre 1001 et 1200€	3.30€/repas
Enfant domicilié hors commune	0.55€ du quart d'heure soit 2.20€ de l'heure	QF > 1200€	3.90€/repas
		Repas pris occasionnellement (Élève non inscrit)	4.62€/repas
Pénalité de retard	4€ par quart d'heure de dépassement	Élève hors commune inscrit et scolarisé à Auchay-sur-Vendée	4.40€/repas
		Enseignant de l'école	5.64€/repas
		Rationnaires extérieurs	6.73€/repas

LA FACTURATION

Pour la bonne organisation du service de restauration scolaire, les consignes suivantes sont à respecter :

- Absence prévue = Prévenir si possible 10 jours avant (*délai demandé par le prestataire pour la commande des repas*).
- **Absence non prévue = Prévenir le service de la cantine avant 10h la veille** pour que le repas ne soit pas facturé.
- En cas de maladie, un jour de carence = le 1^{er} jour d'absence est facturé.
- Présence exceptionnelle = Prévenir avant 10h la veille

Les factures de cantine et d'accueil périscolaire seront adressées mensuellement par le Trésor Public. Leurs détails sont consultables sur le Portail Citoyen, portail où chaque famille a un accès privé (identifiant et mot de passe).

Vous avez la possibilité d'opter pour le prélèvement automatique. Si tel est votre choix, une autorisation de prélèvement est à compléter (*information auprès du secrétariat de mairie, 34 rue Jacques de Maupeou - 02 51 51 82 03 - mail : contact@auchaysurvendee.fr*).

L'ACCES ET LE STATIONNEMENT

- **Stationnement aux abords des écoles**

Pour la sécurité de tous et en premier lieu des enfants, il est **INTERDIT DE STATIONNER LE LONG ET SUR LES TROTTOIRS aux abords des écoles**.

En outre, l'application du Plan Vigipirate dans sa forme actuelle INTERDIT le stationnement devant les écoles. Des parkings à proximité sont réservés à cet usage. **Le propriétaire de tout véhicule stationné hors parking est verbalisable.**

- **L'arrêt de bus, matérialisé au sol, est exclusivement réservé au car scolaire.**

A noter L'accès à l'école 1.2.3 Soleil n'est autorisé que par l'entrée principale située au 17 rue Jacques de Maupeou (portillon de gauche).